



CONSEIL ADMINISTRATION AAEDELA
Le 13 septembre 2011 à 14h30 en
téléconférence Pau/Bordeaux

8 Présents :

Eric JAUBERT ; Bernard ROUCHALEOU ; Gilles TESTUD ; Isabelle PASSICOS ; Sara BOYRIE ; Lucie JENSONNIE ; J Claude JURKOW ; Bénédicte LACAZE LABADIE
Invité : Xavier STEFFAN , Pays et Quartiers d'Aquitaine

Rappel : quorum fixé au tiers des membres du CA soit 7 membres. Le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.

1/ Point sur le voyage d'études en Rhône Alpes

Dates : du 5 au 7 octobre 2011

Départ : MPS Artigues à 4h30 (hébergement possible la veille au soir)

Transport en bus si le nombre de participants est supérieur à 20

Si la participation est plus faible, deux solutions sont envisageables en voiture (départ 6h) :

- covoiturage entre les participants mise à disposition de véhicules du CRA

Ce déplacement est l'occasion de faire une synthèse des cycles de formation-action mis en place par PQA en 2010-2011 sur la gestion de l'espace et les circuits courts.

Remarques :

- consolider la journée d'échanges du vendredi
- trouver des contacts/relais sur place dans des structures Pays à l'occasion de cette journée
- intégrer dans le programme le lien Pays et démarches de territoire

Diffusion de l'invitation au voyage par PQA : tous les participants des cycles cités ci-dessus.

Bernard : les territoires qui abordent cette thématique peuvent faire des recommandations vers leurs acteurs pour relayer l'information du voyage.

Prise en charge financière validée en réunion sur le principe :

- hébergement et restauration pour 6 repas et 2 nuits : AAEDELA pour ses adhérents* (faire un point sur les adhésions 2010) => estimation à 260€ par personne pour une dizaine de participants, 3000€ à budgéter
- transport : PQA. 4000 € budgétés pour un bus, budget ramené à environ 1500 € si 4 à 5 voitures

* pour les adhérents 2010, prise en charge de droit. Pour les participants qui souhaitent bénéficier de la prise en charge, adhésion 2011/2012 (décision de ramener la cotisation de 25€ à 15€).

Pour mémoire, la trésorerie de l'AAEDELA s'élève à 14 000 €.

Préciser dans le programme : « Pour les agents adhérents, participation aux frais d'hébergement et de restauration ».

2/ Etude emploi/formation

- lien avec l'enquête initiée par l'AADELA en 2009
- l'Aquitaine a été identifiée comme une des régions pilote
- PQA : mobilisation du réseau des ADL via des questionnaires et des débats
 - o Détecter les besoins de formation
 - o Travailler sur le métier d'ADL

Une réunion d'information organisée par PQA/IFAID/INDL est prévue le 20 septembre prochain à Bordeaux pour détecter les besoins en formation et les programmes possibles à mettre en face. Lucie et Sara s'y rendront et demandent à ce qu'un agent ayant plus d'expérience et d'ancienneté s'y rende avec elles. Bernard se propose pour les accompagner. Cette réunion est toutefois conditionnée à l'attribution d'une subvention régionale à l'IFAID, donc en attente de confirmation pour la date du 20/09/2011.

3/ Suivi des fonds européens. (cf invitation pour le 29/09)

Isabelle Passicos, référente AADELA sur cette question informe que le prochain Comité de Suivi des fonds européens aura lieu le 29 septembre.

- Évolution des mesures 321 et 341 B du Feader,
- Contrôle Feader 341 B : info à remonter
- Quid des fonds de réserve nationale sur le Feader?

4/ Site internet

- concrétisation de l'idée qui germait depuis le voyage en Land Hesse suite à la rencontre entre Gilles, Lucie et Sara à Castets le 16 mai dernier.
- Faire un lien avec FaceBook. Ceci permettra de mettre à jour les listings des agents.
- tout le monde d'accord avec les remarques d'Anne Charlotte... Agrémenter :
 - o Témoignages
 - o Le quotidien d'animateur
 - o Photos des voyages d'étude
 - o Intégrer les remarques d'Anne Charlotte
- ajouter Lucie aux membres du CA
- ajouter les coordonnées pro des membres du CA
- gestionnaires : Gilles, Lucie, Sara

5/ Questions diverses :

1- Le CA décide de ramener la cotisation de 25€ à 15€).

2- Lionel Martinez est de retour en Aquitaine. Il est chargé de mission au cabinet du Président du CG64. Peut-il adhérer à nouveau à l'AADELA ?

- o Oui, condition statutaire respectée – extrait statuts :

« Les ADL qui ont adhéré à l'AADELA alors qu'ils étaient employés au sein d'une structure intercommunale et qui sont ensuite recrutés au sein des services de l'Etat, du Conseil Régional, des Conseils Généraux et des Chambres Consulaires,

conservent à titre personnel leur qualité de membre actif, sous réserve qu'ils travaillent toujours dans le champs du développement territorial.»

3- Gilles fait état d'une note de Valérie Paraboschi au sujet de l'intérêt des services numériques en milieu rural : télétravail, aides à domicile, télémédecine, domotique...

Fin de séance : 16h15